

PASSE-MOTS

ARRIEN EN BETHMALE

ETE 2026

Sommaire

- Mots du Mairep 2
- Mots du Conseil Municipal.....p 2
- Mots de Ceri Baconp 10
- Mots de l'A. E. S. M.A. Bp 10
- Mots de La Vie et le Parler bethmalais p 11
- Mots de Josiane Frèche.....p 12
- Mots de Transhumancep 13
- Mots du Comité des Fêtes.....p 14
- Mots de Olivier Percie du Sertp 14
- Mots de la Bethmalaisep 16
- Mots utiles.....p 19

MOTS DU MAIRE

Nous connaissons un début d'été particulièrement chaud et sec, confirmation des modifications climatiques de notre planète ; nous devrons nous y habituer et adapter nos usages…

Merci à tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance et leur soutien lors des élections municipales en votant massivement pour la liste que j'ai constituée. Dans la continuité du précédent mandat, j'ai souhaité une liste transpartisane, représentant nos différents villages avec toute leur diversité.

Je tiens également à remercier les membres de la précédente équipe municipale qui n'ont pas souhaité continuer ; je respecte leur choix et je sais pouvoir compter sur eux différemment.

Les nouveaux membres du conseil nous apportent de nouvelles compétences et un regard nouveau sur les dossiers, ce qui nous rendra plus efficaces et pertinents collectivement.

Un très violent orage a endommagé la piste entre Aret et Villargein au mois de mai ; nous avons dû intervenir en urgence pour dégager et consolider au niveau de la traversée du ruisseau.

Les travaux de la maison du lavoir sont pratiquement terminés ; il reste à poser la cuisine, la mise en place de la pompe à chaleur, les volets et les aménagements extérieurs. L'objectif est de pouvoir la louer à l'automne.

En parallèle, nous avons entrepris la réfection du local sous l'ancienne école. Michel et de nombreux bénévoles ont travaillé durement et ils continuent pour que le gros-œuvre soit terminé et opérationnel pour la fête.

La mise en place des panneaux de rues et la distribution des numéros de maisons ont pris du retard ; nous mettrons tout en œuvre pour le réaliser au plus tôt.

Je vous souhaite un bel été plein de fraîcheur.

MOTS DU CONSEIL MUNICIPAL

1er tour des élections municipales du 15 mars 2026 :

- Candidats :
 - liste « Arrien 2026 » conduite par M. GASTON Jean-Pierre
- Résultats :

- Electeurs inscrits :	115	
- Votants :	82	(71,30 % de participation)
- Bulletins nuls :	2	(2,44%)
- Bulletins blancs	4	(4,88 %)
- Suffrages exprimés :	76	(66,09%)
- Suffrages obtenus par la liste « Arrien 2026 » :	76	liste élue au 1er tour

Elus municipaux dans l'ordre du tableau suite à la première réunion du conseil municipal le 21/03/2026 :

- GASTON Jean-Pierre,	Maire,	Aret
- DUBA Geneviève,	1ère Adjointe,	Villargein
- AYUDE Danielle,	Conseillère Municipale,	Aret
- PONS Jean-Pierre,	Conseiller Municipal,	Villargein
- BOUDRY Marie-Odile,	Conseillère Municipale,	Aret

- DOMENC Eric, Conseiller Municipal, Arrien
- ORUS Philippe, Conseiller Municipal, Arrien
- RANISE Sophie, Conseillère Municipale, Tournac
- AVERLANT Corinne, Conseillère Municipale, Aret
- PERCIE DU SERT Olivier, Conseiller Municipal, Arrien
- LARDENNOIS Georges-Henry, Conseiller Municipal, Arrien

Délégués :

- CCCP : GASTON Jean-Pierre (titulaire), DUBA Geneviève (suppléante)
- SDE09 : DOMENC Eric (titulaire), ORUS Philippe (suppléant)
- PNR : DUBA Geneviève (titulaire), PERCIE DU SERT Olivier (suppléant)
- SIVE de Castillon : AVERLANT Corinne (titulaire), BOUDRY Marie-Odile (suppléante)
- Syndicat AGEDI : BOUDRY Marie-Odile (titulaire), DUBA Geneviève (suppléante)

PRESENTATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Pierre GASTON, Maire, Aret



Ingénieur de formation, chef d'entreprises depuis 2016 dans le secteur des énergies renouvelables. Après une enfance à Marseille où mes parents avaient « émigrés », je suis revenu au pays après mes études en 1998.

Geneviève DUBA, 1ère Adjointe, Villargein



Retraitée, déléguée au Parc Naturel Régional, suppléante à la ComCom, suppléante au syndicat AGEDI.

Danielle AYUDE, conseillère municipale, Aret



Retraitée du commerce, résident à Aret depuis 1986. Débute mon deuxième mandat.

Jean-Pierre PONS, conseiller municipal, Villargein



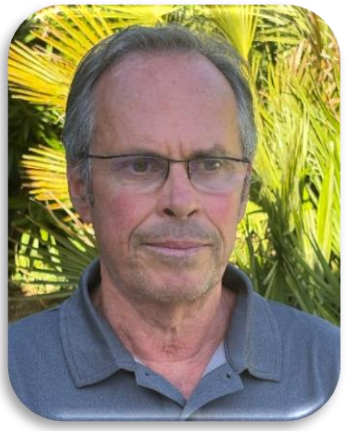
Retraité à Villargein.
Comme il y a peu de chance que l'on se dispute un roncier à éliminer, on peut se rencontrer dans toutes les associations de la vallée et « ena riou » autour du ruisseau. Là, avec impatience j'attends le retour des Demoiselles, celles aux ailes colorées.

Marie-Odile BOUDRY, conseillère municipale, Aret



Retraitée.
Origine familiale de Samortein.

Eric DOMENC, conseiller municipal, Arrien



Éric Domenc, retraité, j'ai mes origines dans la vallée et particulièrement au « moulin » à Tournac. Depuis le départ impliqué dans le comité des fêtes et les activités de la commune. Je suis heureux de participer à de nouvelles aventures locales en tant que nouvel élu au conseil municipal et délégué au syndicat d'Energies de l'Ariège.

Philippe ORUS, conseiller municipal, Arrien



Je m'appelle Philippe ORUS, résidant à Arrien depuis 2002, retraité du service technique de la communauté de commune depuis 2020, j'apprécie la randonnée dans nos montagnes.

Sophie RANISE, conseillère municipale, Tournac



Bethmalaise par ma famille Farin, habitante de Tournac depuis 6 ans et heureuse de participer à la vie communale.

Corinne AVERLANT, conseillère municipale, Aret



Corinne Averlant née Dupuy (cabalé)
Retraitée en septembre 2022 de l'éducation nationale.
Après 27 ans à Lille puis 32 à Châteauneuf- le- rouge près d'Aix-en-Provence, je suis rentrée au pays, accompagnée de mon ch'timi de mari, pour couler des jours heureux dans mon village et, possiblement, être utile selon mes compétences.

Olivier PERCIE DU SERT, conseiller municipal, Arrien



Olivier Percie du Sert, 52 ans, j'ai grandi à Toulouse, Agen, et Argelès-Gazost.
Je suis marié avec Graziella, nous avons deux garçons Arthur et Maxime.
Nous avons vécu 15 ans à l'île de la Réunion.
Mon métier : Expert d'assuré, je suis à mon compte, mon entreprise est basée à Toulouse.
Je suis passionné de course à pied, en octobre prochain je vais faire mon sixième marathon…
Originaire des familles Bernach à Arrien et Tambour à Villargein, Arrien est mon point d'ancrage.
Concernant ma présence au conseil municipal :
- Mes priorités : l'emploi, la culture de la vallée, l'agropastoralisme, l'église.
- Mon projet : créer un réseau d'entraide, pour connecter ceux qui habitent dans la commune et ceux qui sont partis, réseau qui fonctionnerait dans les deux sens.

Georges-Henry LARDENNOIS, conseiller municipal, Arrien



Eleveur ovins et bovins à Villargein. Président du Groupement Pastoral Taus Espugues. Trésorier du Groupement Pastoral d'Arrien.

POINTS A VOUS COMMUNIQUER OU A RAPPELER :

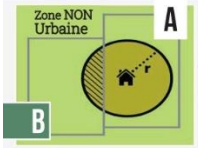
Etablissement public des Eaux du Couserans

L'EPIC des Eaux du Couserans (13 route de Toulouse 09190 SAINT-LIZIER, 05.34.14.33.00, contact@eauxducouserans.com) nous communique l'information suivante :

> Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes de nos abonnés, nous sommes dotés d'un service d'alerte téléphonique qui nous permet de vous communiquer (via des sms ou des messages vocaux) en temps réel des informations urgentes concernant votre desserte en eau (coupure, non potabilité, etc…).
> Si vous souhaitez profiter de ce service, vous voudrez bien nous communiquer (par téléphone ou mail avec votre réf abonné(e)) vos coordonnées téléphoniques sur lesquelles nous enverrons ces informations.

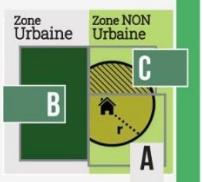
Le risque incendie reste toujours un grand danger, les périodes de canicule, les précipitations moindres ou très espacées font toujours craindre un départ de feu spontané ou pas. Il est donc nécessaire de respecter quelques consignes de sécurité et de bon sens. Mais également de respecter les consignes de débroussaillement communiquées par la préfecture par les plaquettes ci-dessous.

QUI DOIT ? DÉBROUSSAILLER



Le propriétaire de la parcelle **A** doit débroussailler dans un rayon (r) de **50 m** autour de sa maison **y compris** dans la parcelle B.

- **Zone Non-Urbaine** : Le propriétaire de la parcelle **A** doit débroussailler **50 m** autour de sa maison **y compris** dans la parcelle C,
- **Zone Urbaine :** Le propriétaire de la parcelle **B** doit débroussailler **l'intégralité** de son terrain.



? COMMENT S'ACQUITTER DE CETTE OBLIGATION EN CAS DE CHEVAUCHEMENT DES RESPONSABILITÉS :

- Informer le propriétaire voisin de l'obligation de débroussaillement.
- Lui demander l'autorisation de pénétrer sur son fond afin d'effectuer le débroussaillement et lui indiquer qu'il peut lui même exécuter les travaux à défaut.
- En cas de refus ou d'absence de réponse il devient responsable du débroussaillement.

En cas de difficulté :
contacter la mairie en charge du contrôle de l'exécution des OLD

RISQUES & SANCTIONS

Le débroussaillement (et le maintien en état débroussaillé) est une obligation du code forestier (art. L-131 à L-134) précisée localement en Ariège par l'arrêté préfectoral du 5 mai 2025, consultable sur le site internet des services de l'Etat de l'Ariège.

Le non-respect des obligations légales de débroussaillement vous expose à :

- ✓ La sanction du **feu**
- ✓ L'**indemnisation éventuelle du préjudice subi par les tiers** en cas d'incendie
- ✓ Une **mise en demeure** de débroussailler
- ✓ L'exécution d'office des **travaux à vos frais**
- ✓ Jusqu'à **1 500 € d'amende**
- ✓ **Jusqu'à 50 € par m²** soumis à OLD non débroussaillé

SUIS-JE CONCERNÉ

? Où me renseigner :
- Auprès de ma mairie
- Sur le site internet des services de l'État :
https://www.ariege.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-biodiversite/Foret/Obligations-legales-de-debroussaillement

https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=44c9c8cc-e30e-470c-9096-4757e7b01344

une carte en ligne pour voir si ma parcelle est concernée

Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit photo : Laureen Baltzopoulos - Pexels. Création graphique : La plume graphique | Impression : NOVA Stop - 05 61 65 14 64 - Frais



O.L.D

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Une nécessité pour mieux nous protéger



PRÉFET DE L'ARIÈGE
Liberté Égalité Fraternité

POURQUOI ? DÉBROUSSAILLER

Débroussailler est un geste essentiel de protection contre les incendies de forêt.

Il **protège** les **personnes** et les **biens** :
- **en ralentissant la propagation du feu** et en réduisant son intensité ;
- **en limitant** le risque que **les flammes** atteignent les parties inflammables des constructions ;
- **en facilitant et sécurisant** le travail **des sapeurs-pompiers.**

Il **protège la forêt** et sa **biodiversité** :
- **en limitant le risque de départ de feu** à partir des habitations ;
- **en permettant** en cas d'incendie de **ne pas concentrer les moyens de lutte sur les seules habitations.**

QUAND ? DÉBROUSSAILLER

L'état débroussaillé doit être maintenu. La fréquence d'intervention est proportionnée au risque à défendre et à l'évolution de la végétation afin de garantir le respect des obligations (distance, hauteur, espacement...).

Les travaux doivent être exécutés **dès que la végétation ligneuse et herbacée** (arbustes, broussailles, etc...) **dépasse 40 cm de haut.**

Une intervention durant la phase hivernale est à privilégier en raison de l'état de développement de la faune et de la flore et des risques de feu lors d'interventions mécaniques en période de sécheresse.

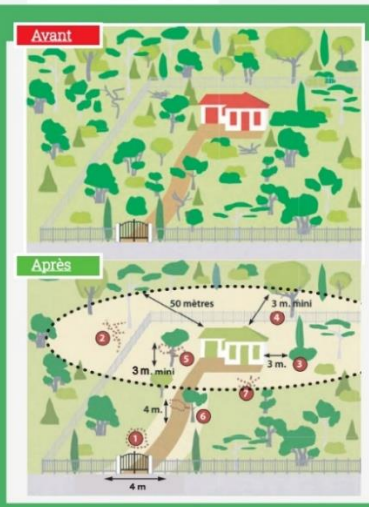
A noter que **le broyage en plein** lors de travaux initiaux (hors entretien) sur une surface supérieure à 8 000 m² est **interdit du 15 mars au 15 août.**

OÙ ? DÉBROUSSAILLER

? **Sur tous les abords des constructions et toutes les les voies d'accès situées à moins de 200 m des bois, forêts, landes, plantations ou reboisements.**

Le propriétaire doit débroussailler dans un **rayon de 50 m autour des constructions** ou installations et **laisser libre de toute végétation un gabarit de 4 m de haut et de large autour des voies d'accès.**

En **zone urbaine** (zone U des PLU) ou dans les parcelles faisant partie d'un lotissement, d'une Zone d'Aménagement Concertée, la **totalité de la parcelle, bâtie ou non, doit être débroussaillée.**



COMMENT ? DÉBROUSSAILLER

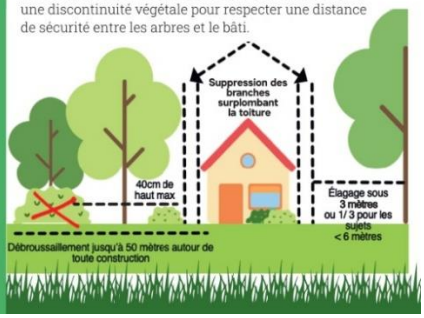
BIEN DÉBROUSSAILLER C'EST :

1. Couper et éliminer la **végétation herbacée et arbustive basse**;
2. **Enlever les arbres morts**, tombés ou arrachés ;
3. **Couper et/ou broyer les haies et plantations d'alignement** pour qu'elles soient **à au moins 3 m des constructions**;
4. **Couper les branches d'arbres et/ou arbustes** afin qu'aucune branche ne soit située **à moins de 3m en tout point des constructions**;
5. **Élaguer les arbres** :
 - sur 1/3 de la hauteur pour les arbres < à 6 m ;
 - sur 3 m pour les arbres > à 6 m ;
6. **Dégager les voies d'accès de toute végétation** pour laisser un gabarit de **4 m sur 4 m** (passage des véhicules de secours);
7. **Éliminer les rémanents** par évacuation ou broyage.

A NOTER : des dérogations sont possibles pour maintenir des haies, des îlots de végétation, des arbres remarquables...(cf. arrêté préfectoral).

CE N'EST PAS TOUT COUPER

Il ne s'agit pas d'effectuer une coupe rase mais de créer une discontinuité végétale pour respecter une distance de sécurité entre les arbres et le bâti.





En ce qui concerne l'urbanisme, il est toujours bon de rappeler que toutes modifications de toitures et/ou façades, de changements de destination, doivent faire l'objet, selon le cas, d'une Déclaration Préalable (D. P.) ou d'une demande de permis de construire, directement sur le site du SDIAU ou en mairie.

Pour le bien vivre ensemble, les chiens doivent être tenus en laisse. Ils sont tous gentils bien sûr, mais c'est la loi. Pourquoi faire exception chez nous ? Par ailleurs, il serait agréable à tous que les propriétaires de chiens n'oublient pas de ramasser les déjections de leur animal de compagnie lors de leurs promenades et particulièrement à Aret en bas du village.

Sous l'égide de la préfecture de l'Ariège et de l'Office National des Forêts se dessine un projet de création de la **Réserve Biologique Mixte du Mont-Valier**. Ce projet commencera par la mise en place d'un comité consultatif annuel rassemblant les partenaires du territoire *(communes, EPCI, PNR, pastoraux, chasseurs, fédération de pêche, acteurs de tourisme et scientifiques…)* pour construire de manière concertée le programme d'actions pour une meilleure préservation de la faune et de la flore des quelques 9 120 ha du massif.
Ce projet englobera les communes d'Arrien-en-Bethmale, Bethmale, Bonac-Irazein, Bordes-Uchentein, et Seix.
Les études nécessaires et concertations devraient aboutir au rapport final vers mi-2027.

MOTS DE CERI BACON

Quoi de neuf depuis notre dernière rencontre ?

Je continue avec des cours de langue (anglais, espagnol et français pour les étrangers) dans mon petit bureau à la Mairie d'Arrien, avec des étudiants ados et adultes qui habitent dans le coin. Comme d'habitude, on rit beaucoup et on apprend pas mal !

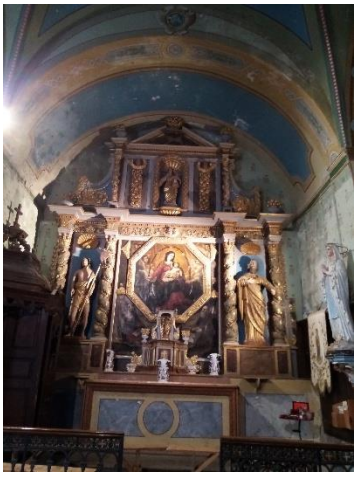
Il y a quelques mois, j'ai lancé aussi des cours en ligne pour ceux qui habitent un peu loin ou qui n'ont pas de transport. En fait maintenant, on pourrait dire qu'on est vraiment « intercontinental », car j'ai un élève qui nous rejoint de la Nouvelle Zélande !

Si l'envie vous en dit, n'hésitez pas à me contacter pour vous inscrire avant la rentrée.
Vous pouvez me contacter sur le 07 71 80 89 20 ou par mail : ceribacon@hotmail.com

Je vous souhaite un bel été !

MOTS DE L'A. E. S. M. A. B.

Amis de l'Église Saint Michel d'ARRIEN en BETHMALE



Les travaux se poursuivent au niveau de la Chapelle Nord. Le staffeur a œuvré en novembre mais ayant trouvé que l'échafaudage ne permettait pas une avancée sécurisée, n'a pas traité la fissure située à la jonction chapelle-nef.

Celle-ci a été partiellement traitée en local. Le plâtre étant sec il va falloir maintenant trouver une entreprise qui pourra prendre en charge les peintures qui doivent aussi comprendre une remise des dessins au pochoir ainsi qu'une reprise de la frise si nous voulons rester dans le cadre de la proximité d'un retable classé et continuer à bénéficier de subventions.

Les cloches ont été électrifiées et l'Angélus sonne maintenant mécaniquement à 12 h et 19 h. Il a été nécessaire d'ajouter des pièces à ce qui avait été installé car il y avait trop de vibrations (Michel a fabriqué un support sous les 2 moteurs) et la sonnerie tombait parfois en panne (la Mairie a financé des roulements supplémentaires qui ont été installés par Michel au niveau des marteaux qui frappent les jupes des 2 cloches inférieures).

Lorsque nous avons la douleur d'accompagner l'un des nôtres à sa dernière demeure, il est nécessaire d'aller programmer midi et soir le glas à la suite de l'Angélus. Nous sommes plusieurs à connaître la procédure, et à répondre présents, ce qui a été hélas le cas à plusieurs reprises ces derniers mois.

La Communauté de Communes a octroyé à la mairie une subvention de 5 000 € à répartir entre l'électrification de cloches et la restauration de la Chapelle Nord. Je n'ai pas pour l'instant de détails sur la répartition effective décidée.

Une convention a été signée entre la Mairie et l'AESMAB afin d'effectuer le virement des 9 000 € qui avaient été votés en Assemblée Générale 2024 et confirmés à l'A. G. 2025 pour la restauration de la Chapelle Nord.

L'AESMAB lors de son Bureau du 8 mai 2026, en vue de la préparation de son A. G. 2026, aurait aimé que cette somme puisse être attribuée à une partie précise de la restauration afin de permettre une « visualisation » aux donateurs. Apparemment cela ne serait pas possible et la somme serait ventilée sur la globalité. A suivre.

A la date du 9 juin 2026, nous sommes péniblement 6 adhérents. Par contre, sur le site de la Fondation du Patrimoine, la campagne de dons lancée pour la restauration de la chapelle Nord a dépassé l'objectif des 5 000 € initiaux grâce à 20 généreux donateurs (https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-michel-darrien-en-bethmale/32722).

Des projets « d'animations » à visée de rentrée financière sont en cours d'étude mais votre implication est toujours vivement souhaitée et attendue !

Il est bien sûr possible d'effectuer un don directement auprès de la Fondation du Patrimoine (site cité plus haut) ou à Fondation du Patrimoine Occitanie-Pyrénées, 135 Allées de Brienne, 31000 Toulouse où vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts de 75 % du montant de votre don.

Notre secrétaire, Jean Pierre poursuit les relances avec l'évêché de PAMIERS pour compléter le fichier des prêtres.

Fabienne et Jean Pierre iront aux Archives du département pour étudier l'histoire de l'église d'ARRIEN. Si cette recherche est fructueuse, il y a possibilité de faire une publication par l'AESMAB en rassemblant l'histoire de l'église des prêtres bethmalais…

Pour la fête de la Saint Michel 2026 une messe est prévue le dimanche 30 août 2026 à 11 h.

Afin de ne pas se rajouter à l'expansion de nos festivités pour les 50 ans du Comité des Fêtes et la fête du village 2026 nous avons décidé d'avancer cette année l'Assemblée Générale de l'AESMAB au jeudi 27 août 2026 à 17 h, à l'église comme d'habitude. A vos agendas !

Bon été à toutes et à tous.

Le bureau de l'AESMAB.

MOTS DE LA VIE ET LE PARLER BETHMALAIS

Après « Jeannot » Cabos et son immense patrimoine légué, c'est Patrick Espés qui nous manquera dans l'animation de notre vallée.
En effet, c'est Patrick qui avait lancé la préparation pour le visionnage conjointement avec la Bethmalaise du film « La Guerre des Demoiselles » tourné dans les années 80 en partie dans la vallée de Bethmale.

Pour notre association 2026 est une année de transition afin de stabiliser nos finances et se projeter sur des publications tels les derniers sobriquets dont le recensement est en cours.
Mais aussi, dans nos prochains projets, l'inventaire des chemins de villages et l'inventaire des noms des prés.

En étude nous évaluons la faisabilité d'une publication sur le fromage.

Les enregistrements numériques des parlants bethmalais se poursuivent et en parallèle nous animons et enregistrons les réunions ouvertes de « Era Parlèro » à la Médiathèque de Castillon.
Notre Assemblée Générale aura lieu le samedi 5 septembre à 15 h à la Salle des Fêtes d'Arrien. Nous y ferons le point de nos activités.

Un Salon du Livre aura lieu à Castillon du 13 au 18 octobre 2026. Notre association y sera et nous présenterons toutes les recherches et publications de notre association sur Bethmale.

Bon ou bel été à toutes et à tous

Le bureau de La vie et du parler bethmalais

MOTS DE JOSIANE FRECHE



LA CROIX d'ICHART

Connaissant ma passion pour le patrimoine Hubert C. m'a envoyé une photo de cette croix rencontrée lors d'une de ses balades.

Profitant d'une belle journée nous avons été voir cette croix devant laquelle j'étais passée plusieurs fois sans y prêter attention. Elle a été « enrobée » par l'arbre qui lui sert de support.

Elle se trouve dans le chemin creux qui monte depuis Villargein vers l'arbre rond au niveau d'Ichart (nom qui est relatif à la façon de cultiver le terrain ou le lieu).

Ma curiosité aiguisée, j'ai interrogé « les anciens » de Villargein pour connaitre un peu son histoire. Cette croix existe depuis fort longtemps.

Odile - *On montait toujours eras tiros pour aller aux foins en bande et c'était un point de repos.*

Jeanine – *Selon sa mère, l'histoire de cette croix serait due à une femme qui portait des poulets dans un panier sur sa tête (transhumances dans les prés). La foudre lui serait tombée dessus et cette croix aurait été érigée. Quand Jeanine montait dans ce chemin, elle faisait une pause et un signe de croix à cet endroit.*

Gérard – *En 1992 il a trouvé cette croix au sol et l'a fixée à un petit arbre avec 2 pointes. Quand il montait avec les grands-mères (et les crêpes) par là-haut, ils posaient leurs affaires, faisaient un signe de croix et priaient. Les anciens respectaient beaucoup cette croix. Les plus jeunes faisaient un mini signe de croix.*

Si vous avez d'autres anecdotes sur cette croix, n'hésitez pas à me contacter.

Josiane FRECHE – jo.freche@gmail.com

PHOTOS

Je suis toujours à la recherche de photos de classes, de groupes et de documents qui nous permettront de relier le passé au présent.

Je recherche également des photos anciennes des villages et des maisons. Voulez-vous fouiller dans vos tiroirs ou greniers et me faire part de vos trouvailles ? Vous verrez sur la photo ci-dessous le travail effectué sur les photos de classe que j'ai pu collecter.

Ecole Arrien 1964-1965.



Bel été à tous Josiane FRECHE – jo.freche@gmail.com

MOTS DE TRANSHUMANCE

Un dimanche de juin 2026
La transhumance en Bethmale
Des bénévoles motivés souriant à cette belle journée qui pointe
Des moutons qui savent où ils vont
Des vaches bien sages avec leurs petits, trop jolis
Des chevaux majestueux et leurs poulains trop coquins
Campuls ensoleillé, petite brise bienvenue
Que de sourires, dont certains nous ont dit venir de très loin
Pour le site unique, pour le sprint final des chevaux
Soupe fameuse, grillades à point desserts et café, que dire de plus
Ah si, avec le hautbois danses de chez nous

Avec les voix, chants bien de chez nous aussi
Des chants pour nos anciens heureux en montagne
Du monde et des autorités bien saluées pour toujours financer
On se souviendra des applaudissements pour Claudine et Hubert
Oui pour vingt ans de bénévolat rendez-vous compte
Il nous a fallu rentrer car il le fallait bien
On se souviendra et mieux on reviendra



MOTS DU COMITE DES FETES

Arrien-en-Bethmale s'apprête à vivre un week-end historique !
Les **28, 29 et 30 août prochains**, la commune vibrera au rythme de sa traditionnelle fête de village.
Mais cette édition 2026 aura une saveur toute particulière : **la Mounjetado fête ses 50 ans !**
Un demi-siècle d'histoire, de convivialité et de passion qu'il fallait célébrer comme il se doit. Pour cet anniversaire exceptionnel, le Comité des Fêtes a vu les choses en grand et prépare un week-end qui promet de marquer les esprits.
Les festivités débuteront dès le **vendredi soir** autour repas convivial, avant de laisser place à deux journées placées sous le signe de la fête, du partage et des traditions.
Le **samedi après-midi**, le village prendra des airs de feria avec les **peñas** qui animeront les rues d'Arrien-en-Bethmale, accompagnées de **bandas** qui feront résonner leurs cuivres jusque tard dans la soirée. Une ambiance festive, chaleureuse et authentique attend les habitants comme les nombreux visiteurs.
Et parce qu'on ne fête pas **50 ans de Mounjetado** tous les jours, cette édition anniversaire sera ponctuée de **nombreuses surprises** imaginées spécialement pour l'occasion. Sans tout dévoiler, une seule promesse : cette fête restera gravée dans les mémoires.
Depuis cinquante ans, la Mounjetado est bien plus qu'un repas ou une tradition : elle est le symbole du partage, de l'amitié et de l'attachement à notre village. Cet anniversaire sera l'occasion de réunir plusieurs générations autour de ces valeurs qui font l'âme d'Arrien-en-Bethmale.
Que vous soyez habitants du Couserans, amoureux des fêtes de village ou simplement curieux de découvrir l'ambiance unique de notre vallée, **réservez dès maintenant votre dernier week-end d'août**.
Les 28, 29 et 30 août, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous pour célébrer ensemble les 50 ans de la Mounjetado.
Une seule certitude : il faudra être là pour vivre cet événement historique !

MOTS DE OLIVIER PERCIE DU SERT

Pièce de théâtre

Cet hiver à la Chandeleur, j'ai croisé Odile PONS qui m'a demandé de passer la voir à Villargein. Quelques jours plus tard Odile me montre des cahiers qu'elle a soigneusement conservés et parmi eux, une pièce de théâtre écrite par un enseignant d'Arrien il y a bien des années. Je vous en dirai plus la prochaine fois. Il y a trois actes, voici les deux scènes du premier. Vous y retrouverez les problématiques éternelles de la vallée, partir, rester, revenir, la pauvreté, l'argent, l'amour ! Et de belles expressions comme l'eau de la fontaine dénommée vin de la montagne ! Ou des chemins à essouffler un loup. Mais je vous laisse avec Jean, Andre, et Louise. Un grand Merci Odile pour le partage de cette pièce.

1er Acte –
Scène I *Le rideau s'ouvre alors que Jean s'arrête devant la fontaine et s'appuie contre un tronc de bois mort.*
Jean *(s'essuyant le front)* Ah ! l'âne n'en peut plus ! La côte a été rude à monter. Quel foutu métier ! Et pourtant il faut bien du bois pour cuire la soupe. (*Il va vers la fontaine*). Et voilà le vin de la montagne qui redonne du courage ! Il est frais, clair, léger, excellent pour la santé. *(Il boit longuement, s'essuie avec la manche, puis il s'assoit sur le rebord du bassin).* Reposons-nous un peu, j'ai mes jambes qui se plaignent, Eh bien voilà du bois pour deux jours, et encore ! Après il faudra y retourner et toujours bon dos ! Quelle galère, quel pays ! Des chemins à essouffler un loup ! Ah ! Il faut bien y être né pour se contenter d'y vivre. Celui qui ne possède pas un âne est fichu. Il faut se crever sans résultat ! *(Il soupire, serre les poings).* Dire que j'ai vingt ans et qu'il me faudra mener cette vie jusqu'à ma mort puisqu'ici on ne s'arrête de travailler que pour mourir ! Manger mal, travailler beaucoup, ça n'est pas une vie. Non, ça ne peut pas durer. Et pendant que je me crève, j'en connais qui se la coulent douce. *(Il se lève, les poings aux hanches).* Je vais foutre le camp d'ici, je vais me placer, moi aussi, comme Albert qui est dans les trams à Toulouse ou comme André qui est dans les chemins de fer, ou comme Joseph qui est dans le gaz à Bordeaux. Ceux-là oui ont de la chance. Ils ont des congés, ils gagnent de gros mois ; ils ont la belle vie, se paient le restaurant. Ils ont des femmes jolies et autant qu'ils en veulent. Ils le disent… ça doit être vrai ! Quand ils reviennent à Bethmale, ils sentent l'eau de Cologne et moi je sens la vache ! Ah oui, j'en ai assez. Je vais partir et sitôt que je pourrai. Je vais en parler à la maison, sans délai. Allez, je vais dire adieu à cette galère ! *(Il s'excite puis brusquement se calme).* Oh ! Mais Louise… Louise qui est si jolie et qui m'aime ! Non, je ne peux pas partir ainsi ! *(Il se tord les mains puis brusquement décide…)* Eh ! bien, elle partira, elle aussi, se placer à la ville… Comme ça je n'aurai pas besoin de chercher un béguin ! !…

Scène II
Jean et André (*jeune homme qui arrive de la ville, employé dans les chemins de fer, s'arrête près de Jean.)*
A. - Ah ! bonjour Jean, comment qu'ça va ? T'as l'air pas content.
J. – Ça va, ça va, merci. Et alors te voilà dans le pays !
A. – Eh oui ! J'viens de tirer quinze jours de congé.
J. - Alors, tu dois être content ?
A. — Tu parles ! C'est chouette ! Je vais me régaler pendant deux semaines. Je vais m'en donner. Le bistrot, le bal, les jolies petites, la bagnole !
J. — La bagnole, tu as une bagnole ?
A. - Non, pas encore… Bientôt. Mais y a un copain qui vient me voir et qui a une chouett' Citroën.
J. - Tu en as de la veine !
A. - Mais mon vieux, fais comme moi. Qu'est-ce que tu fiches dans ce pays perdu ? Viens avec moi, à Paname ! Ah ! là-bas.. tu sais c'est la belle vie. On va au cinéma, au théâtre, aux courses. Et puis tu sais, il y a de belles mômes.
J. - Oh ! Ici aussi il y en a. Tiens Louise …
A. *(l'interrompant)* - Oui, bien sûr, mais là-bas elles sont plus chics tu sais. Si tu voyais ça…(*avec un air entendu*). Et puis tu sais, elles vont bien, elles s'y connaissent.
J. - Oh ! Ici, non plus, pour ça elles ne sont pas bêtes.
A. - Oh ! Tant mieux, je vais en profiter *(apercevant le tronc)* C'est toi qui charries ça ?
J. - (Géné) Eh oui, tu vois, je le ramène du Castech
A. - Du Castech ! Ben, mon vieux. À Paris, on voit pas ça. Le gaz, l'électricité, le charbon, il y a tout ce qu'il faut. Il n'y a qu'à acheter. Tu tournes un robinet, un bouton, ça y est !
J. - Il faut de l'argent, pas mal sans doute.
A. - Oh ! pour ça, ne t'en fais pas. Tu vois, moi, je gagne dix mille par mois

J. — Dix mille ! Mac….! Tu dois en avoir du fric !
A. - J'en ai pas mal. Et toi, mon vieux ?
J. - Oh moi… *(gêné)*
A. - Pauvre Jean. Ça me fait de la peine, un type comme toi, qui n'est pas bête, de te voir moisir ici. Écoute bien. À la gare où je suis, tu peux trouver une place tout de suite. Demain si tu veux. Tu n'as qu'à partir.
J. - C'est que…
A. - Tu crains de t'égarer ?
J. - Oui…
A. - Eh ! bien, nous partirons ensemble à la fin de mon congé. Ça te va ?
J. - Mais qu'est-ce que je vais dire à mon père ?
A. - Ton père ? Tu n'as qu'à dire que tu veux partir, et puis voilà !
J. - Ça dépend comme il le prendra
A. – Ah ! Encore un qui a peur de son paternel ! Eh bien, j'irai le trouver et je saurai le décider, moi.
J. – Oui, je préfère comme ça…
A. - Alors, c'est bien entendu. On part tous les deux et tu verras si on va rigoler. Quelles belles parties on va faire ! Tu sais, je connais la fille d'un employé, une jolie blonde, qui pourrait faire ton affaire.
J. – Blonde ? Louise aussi est blonde.
A. – Louise ? Qui c'est ? Ah ! je comprends ! C'est ton béguin.
J. – (*embarrassé*) Oui.. Et je ne veux pas partir sans elle.
A. - Oh ! tu en fais des embarras. Qu'a-t-elle d'extraordinaire ? Il y a mieux tu sais là-bas !
J. - Oui… mais Louise…
A. - Ta ta ta . Si elle veut venir, tu l'emmènes. Si elle veut pas venir, tu la laisses et puis voilà. Tu la reverras ta Louise. Tu reviendras au pays. Allons, allons ! Tu n'es pas un homme si tu t'attaches à un jupon quand il y en a des mille et des mille… Fouch ! Moi, tu vois, quand j'avais assez d'une, je la balançais et comment ! C'est comme ça qu'il faut faire avec les femmes.
J. - (*après une dernière hésitation*) Eh bien c'est entendu, je lui propose de venir, si elle veut tant mieux, sinon tant pis.
A. - Voilà qui est bien. Tu es un homme. Lundi on part ensemble. Je te piloterai et tu ne regretteras rien. Allez, à ce soir, on se verra au bistrot, on sirotera un Pernod. Hein ! Oh ! voilà ta Louise. Je crois..(*bas*) te laisse pas faire hein ! Au revoir, Jean.
J. - (*qui prend un air dégagé*) Au revoir, André *(On entend dans la coulisse quand André et Louise se croisent. André disant léger et joyeux : Bonjour Mam'Zelle et Louise qui répond un Bonjour sec et froid et qui entre en scène)*

Scène III : Louise et Jean La suite au prochain numéro du Passe-Mots !

MOTS DE LA BETHMALAISE

Après une fin d'hiver et un printemps bien rempli avec de nombreuses animations (pour la fête locale d'Orgibet, la transhumance de Bethmale (avec enfin du soleil) et l'animation d'un bal à Moulis). La Bethmalaise a aussi participé au tournage d'un film promotionnel pour l'office de tourisme, réalisé une animation à la maison de retraite de Castillon, participé à la bénédiction de la cloche du calvaire de Castillon, donné un concert dans l'église de Prat pour le festival d'art sacré du Couserans et participé à la fête de la musique à Saint-Girons. En mai, elle a pris part au spectacle « d'une montagne à l'autre » produit par la compagnie de danses contemporaines « La Zampa » et donné à la scène nationale « l'Estive » à Foix. Cette production très originale a eu beaucoup de succès et fut une belle aventure pour les chanteurs, danseurs et musiciens. C'est la 2ème participation de La Bethmalaise à l'un de leur spectacle. Le premier a eu lieu l'an dernier à Arrien à l'occasion des journées du patrimoine.





Cet été, les danseurs se produiront à l'occasion des Pastorales de Guzet et du festival de danse de Los Mirandes à Mirande, dans le Gers, en juillet. L'ensemble des membres prépare activement la venue de ce groupe à l'occasion de sa fête du samedi 25 juillet à Ayet, dans la cour de l'ancienne école (spectacle avec les deux groupes à 17h et bal à partir de 21h30 avec le groupe « Revelhet »). Nous espérons que vous viendrez nombreux !

La Bethmalaise participera ensuite à Autrefois le Couserans, à la fête locale de Bethmale le 15 aout, à un repas à Mirepoix et pour finir à la fête locale à Arrien. Un été bien rempli !

La Bethmalaise participera à un autre spectacle avec La Zampa, à l'occasion des journées du patrimoine, dans la cathédrale « Notre Dame de la Sède » au palais des évêques à Saint Lizier.

La restauration de la maison « Boulant » avance bien. Après avoir terminé la toiture (voir passe mots de cet hiver) qui a représenté les travaux les plus importants, nous avons démoli les sanitaires qui avaient été construits en lieu et place de l'ancien four à pain. A souligner, l'aide précieuse de Jean-Pierre Gaston, maire d'Arrien qui est venu avec sa pelle mécanique ce qui a permis d'écourter grandement les opérations. Nous lui transmettons une nouvelle fois tous nos remerciements.







Nous allons consacrer l'été à des travaux de restitution de l'ancien four, ainsi qu'à la restauration de l'intérieur (planchers).

Bon été à toutes et à tous !

Agnès pour La Bethmalaise

MOTS UTILES

Notez que les livres de Gérard VIOLE, La Vallée de Bethmale au XVIIIe siècle, La Vallée de Bethmale au XIXe siècle et La Vallée de Bethmale au XXe siècle peuvent être empruntés à la mairie par les personnes intéressées.
Toutefois, en 2025, Gérard VIOLE a délégué à l'association La Bethmalaise et à sa présidente, Agnès LEGENDRE, de faire les démarches nécessaires au dépôt légal de ses livres auprès de la **B**ibliothèque **N**ationale de **F**rance. L'association pourra ensuite faire imprimer, mettre en vente et gérer la suite logique pour la transmission aux générations futures d'un patrimoine riche et important.

Vous pouvez également emprunter les livres de :

- La Vie et le Parler bethmalais – Bethmale, glossaire illustré
- Odile PONS – Les Nourrices de la vallée de Bethmale
- Maurice DUBA – Un ange-gardien dans ma roue
- André BARBE de Toumàs – Bethmale, le Costume
- Gérard VIOLE – L'état ecclésiastique, source de revenus et de pouvoir ?
- Jean Pierre PONS – Bethmale la vallée des mystères

Et nouvellement, le livre offert par l'association ADPB (Autour de Pierre BAYLE) - Enfant de l'Ariège Citoyen du monde
Ainsi que les livres offerts par Les Cartophiles Ariègeois :

- Ecole d'Antan – Tome 1
- Tour de France, L'Epopée
- Trains et Tramways en Couserans

MAIRIE :
Horaires d'ouverture : **2 journées**, les :

- mardi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30 et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h30
- Permanence des élus : vendredi matin ou sur rendez-vous

Pour contacter la mairie :

- Par téléphone au 05 34 14 36 75
- Par mail :

mairie.arrien-en-bethmale@orange.fr adjoint.arrien@orange.fr
secretaire-arrien@orange.fr maire-arrien@orange.fr

En dehors des heures d'ouverture de la mairie et en cas d'urgence, l'envoi d'un mail est à privilégier.

Vous pouvez vous rendre également sur le site de la mairie https://arrienenbethmale.fr
Vous y trouverez tous les comptes-rendus des conseils municipaux, les précédents Passe-Mots, y consulterez les réservations de la salle des fêtes, chapiteaux et matériels…

DECHETERIE AUDRESSEIN : toute l'année (sauf période estivale)
du lundi au samedi 8 h 45 - 12 h 15 et 13 h 30 - 17 h
Pendant les mois de juillet et août les horaires changent :
8 h 00 - 12 h 15 / 12 h 45 - 15 h 00 du lundi au samedi
Tél. : 05 61 66 69 66
Tél. : 06 10 72 40 59
Ou contact@sitcom-couserans.fr

service.dechets@couserans-pyrenees.fr

ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS EN 2026

La collecte des encombrants est organisée par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Elle concerne les équipements ménagers usagés qui ne rentrent pas dans une voiture sièges rabattus tels que :

- Mobilier (matelas, sommiers, meubles usagés (tables, fauteuils, canapés, armoires…)
- Gros électroménagers (réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, machines à laver…)
- *N. B. : lors du remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil*

Si vous avez besoin de ce service vous devez vous inscrire à la mairie au plus tard le vendredi précédant la collecte.

Les dates prévues pour ces enlèvements au cours de l'année sont programmées pour les :

23/09	**25/11**

LA BOITE A LIVRES ET LA MEDIATHEQUE :

La Boite à livres et revues est toujours en place devant la porte de la salle des fêtes, pensez à vous y servir et à y apporter de nouveaux livres ou revues et ainsi leur éviter de prendre la poussière à la maison.

La Médiathèque de Castillon en Couserans est ouverte :

MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
10 h – 13 h	13 h – 18 h	16 h – 19 h	11 h – 17 h

Pour les contacter :

mediatheque.castillon@couserans-pyrenees.fr et 05 32 76 00 33

DOCUMENTS D'IDENTITE :

Les cartes d'identité et les passeports se demandent à la mairie de Castillon sur rendez-vous.
Possibilité de faire une pré-demande en ligne.
Tél. de la mairie de Castillon : 05 61 96 73 23

LA SALLE COMMUNALE :

Il est possible de réserver la salle communale pour les habitants et les associations de la commune. Les réservations se font en mairie ou par mail.
Dans cette salle, sont exposées une collection des objets du patrimoine ainsi que des photographies. Une visite est possible pendant les heures d'ouverture du restaurant.
En dehors de ces heures d'ouverture et pour les groupes, merci de contacter la mairie.

BUREAUX ET TELETRAVAIL

Nous mettons à votre disposition un bureau et un espace de télétravail. La location est modulable et nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour convenir des jours ou périodes qui vous conviendraient le mieux.

BUREAU DE POSTE A BORDES UCHENTEIN
Ouvert du lundi au jeudi de 13 h 45 à 16 h 45, fermé le samedi.

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Le numéro unique de réservation : **0805 60 81 00** à appeler du lundi au vendredi de 8 h à 16 h (hors jours fériés) ou tad@couserans-pyrenees.fr

Il vous faut réserver au plus tard la veille du déplacement.

Tarif unique : 2 € (moins de 18 ans : 1 €, carte de solidarité : gratuit)

Jours	***Prise en charge***	***Arrivée à Castillon***	***Départ de Castillon***	***Dépose***	***Correspondance à Castillon (La Poste) vers Saint Girons***
Mardi	Domicile	8 h 40	12 h 50	Domicile	Bus 455 Départ 8 h 45 Retour 12 h 46
Jeudi	Domicile	8 h 40	12 h 50	Domicile	Bus 455 Départ 8 h 45 Retour 12 h 46
Samedi	Domicile	9 h 15	12 h 50	Domicile	Bus 455 Départ 9 h 21 Retour 12 h 46

LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)
Ce service est à votre disposition pour vous conseiller gratuitement lors de vos projets d'urbanisme.
Tél. : 05 34 09 78 30
Email : caue.ariege@orange.fr

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE :

Privilégiez en cas d'URGENCE le 112 qui dirigera selon le cas vers POMPIERS, SAMU ou POLICE

POMPIERS : 18
POLICE SECOURS : 17
SAMU : 15

MAISON MEDICALE DE CASTILLON
Dr MENARD A. : 05 61 96 71 71
Dr RODRIGUEZ J. : 05 61 96 25 22
Dr SOULAS PRUVOST : 05 61 96 25 34
SECRETARIAT : 05 61 96 25 25

Maison médicale de garde à Saint Girons au 1 bis avenue d'Aulot :
Horaires d'ouverture : les samedis de 12 h 00 à 20 h 00 et

les dimanches et jours fériés de 08 h 00 à 20 h 00.
Les gardes des secteurs de Castillon en Couserans, de Prat-Bonrepaux et de Saint-Girons sont assurées par :
- un médecin consultant au sein de la Maison Médicale située au rez-de-chaussée de **la** Maison de Santé Pluriprofessionnelle, 1 bis avenue d'Aulot à Saint-Girons.
- un autre médecin assurant les visites pour les patients ne pouvant se déplacer.

Il n'y a plus d'appel direct au médecin de garde mais un seul numéro d'appel : le **116117**

(*coût d'un appel local depuis un poste fixe*). Bien évidemment, on peut aussi contacter le 15, médecin régulateur.

- Victimes ou témoin de violences sexuelles, sexistes, conjugales, intrafamiliales, psychologiques en **URGENCE** appelez le **17** ou par **SMS le 114**.
- Les pharmacies sont également à même de recevoir votre alerte (plus de 112 féminicides en 2022 !).
- Pour une écoute ou un accompagnement **appelez le 3919**.
- Pour l'enfance maltraitée, **appelez le 119**.
- Pour plus d'informations sur les permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, rapprochez-vous de la mairie.
- Le rapport de la **M**ission **i**nterministérielle pour la **P**rotection des **F**emmes (Miprof) fait état de 107 féminicides en 2024. Les victimes d'une tentative de féminicide s'élèvent à 270 et 906 femmes ont tenté ou se sont suicidées suite aux harcèlements de leur conjoint ou ex-conjoint (soit un total de 1 283 femmes victimes). Cela représente plus de 3 femmes victimes par jour. La Miprof **intègre les victimes de suicides forcés** dans son décompte, un délit qui est entré dans le Code pénal en 2020.

ENFANTS & ADOS EN DANGER - HARCELEMENT SCOLAIRE :
n° d'aide le 119, le 3018 et le 3020

- Le 119 est **ouvert 24 h sur 24, 7 jours sur 7** pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs (moins de 21 ans) victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou en situation de danger. Ce numéro s'adresse aux proches susceptibles de signaler une violence commise sur un enfant
- Le 3018 est un numéro d'écoute destiné aux jeunes victimes et/ou témoin se cyberharcèlement et de toutes formes de violences sur internet : *revenge porn*, chantage à la webcam, usurpation d'identité, exposition à des contenus violents, moqueries, insultes, intimidations, rumeurs ou menaces en lignes, piratage de comptes, publication de photo ou vidéo privée ou à caractère sexuel. Le 3018 accompagne les jeunes, les parents et les professionnels. Le 3018 est **accessible 6 jours sur 7, de 9 heures à 20 heures**, par téléphone, par Tchat en direct, via Messenger et Whatsapp et sur 3018.fr
- Le 3020 à l'écoute des élèves harcelés à l'école : pour les écouter, les orienter et si besoin signaler une situation au référent harcèlement du département, le 3020 est joignable du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 9 h à 20 h et de 9 h à 18 h le samedi.